

CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2017 à 19 heures

PRESENTS : MM IMBERT - BROUSSE - CHEVANNE - Mmes CAUBET - CARTRON - DULUC - LAGUE - VACQUE - M MATHERON - POURTAU - RIVIERE

EXCUSES : MM. DUREAU - GUYET

ABSENT : M. VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Madame Séverine GALINOU

Convocation du 30 mai 2017

Le compte-rendu rendu de la séance du 20 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Décision modificative n°1

Plan de Formation Mutualisé

Le point sur le PLU

Travaux en cours

Questions diverses

1. Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la DM n°1

2. Plan de Formation Mutualisé

De manière à être en conformité avec la loi du 12 juillet 1984 qui impose aux collectivités locales d'établir un plan annuel ou pluriannuel de formation et devant l'incapacité technique des petites collectivités, le CNFPT a proposé d'accompagner les communes dans la rédaction de ce plan de formation mutualisé du territoire marmandais.

La mise en place de cet outil permettra la réalisation de formations délocalisées sur le Marmandais. Le plan est établi pour 3 ans au vu des besoins recensés par les communes et EPCI adhérents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan proposé.

3. Le Point sur le PLU

Pour faire suite au document de travail sur le PADD examiné lors du Conseil Municipal du 31 mars 2017, 2 réunions ont eu lieu. L'une le 22 mai 2017 à Tonneins, où une présentation générale des projets de PADD en cohérence avec le SCOT de Val de Garonne a eu lieu, et l'autre le 23 mai à Caumont où une cartographie du projet de la future zone constructible a été présentée.

Seule la partie entourant le bourg est conservée, tous les écarts constructibles aujourd'hui seront supprimés.

Le problème de Caumont est l'économie du sol. Trop de terrains ont été consommés les 3 dernières années avec des surfaces beaucoup trop importantes. Il nous reste 4

ha pour 10 ans en sachant que chaque permis de construire délivré depuis 2014 vient se déduire des 4 ha à consommer.

Il est obligatoire de déclasser certains terrains dans la partie du bourg pour permettre d'en conserver d'autres.

Une réunion aura lieu au mois juillet pour entériner les décisions et finaliser le PADD. Lorsque le PADD sera approuvé par Conseil Municipal, toutes les demandes de PC et de CU seront frappées d'un sursis à statuer jusqu'à l'approbation du PLU.

4. Tours de garde des élections

Les tours de garde pour les élections législatives des 11 et 18 juin sont établis.

5. Travaux en cours

Réunion de l'AT 47 le 04 mai : une architecte du CAUE a visité les lieux et écouté les suggestions des élus. Plusieurs ébauches doivent être proposées aux élus. De plus Mme BOUCHEYROU du Conseil Départemental est venue le 11 mai pour examiner le montage financier, fixer une enveloppe à ne pas dépasser et proposera le moment venu un plan de financement avec les diverses subventions à demander.

Le Président du Conseil Départemental, Pierre CAMANI, a adressé un courrier en réponse à Monsieur le Maire, l'informant que des travaux d'entretien seraient programmés pour reprendre le faïençage de la D 143 dans la traversée du bourg.

Un mail a été adressé à Monsieur COLLIOU (MALLET) lui rappelant ses engagements vis-à-vis de la starmine endommagée.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus de l'effectif élevé pour la rentrée scolaire. Un rendez-vous a été fixé avec Madame l'Inspectrice afin d'étudier la possibilité d'une ouverture de classe à Ste Marthe. Les 2 maires du RPI seront reçus vendredi 9 juin.

Abris bus : à déplacer et à « restaurer » une tournée des abris sera effectuée pour évaluer les travaux à réaliser.

Monsieur le Maire informe les élus de l'arrêt de travail de Mme Delphine PATISSOU

La séance est levée à 21 heures 45